

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2017

Le 14 septembre deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Montmartin-sur-Mer, dûment convoqués par lettre individuelle en date du 31 août deux mille dix-sept se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Norbert GUILBERT, maire de Montmartin sur Mer.

Présents : Norbert GUILBERT, Michel PERAULT, Isabelle BOURDIN (pouvoir à Aurélie FAUTRAT), Yves BURNOUF, Brigitte LECORDIER, Sophie PAYSANT, Annie NEE, Serge PENEL, Germain LE CALVEZ, Olivier BECK, Victor BRIAND, Florence CARIOT, Aurélie FAUTRAT, Stéphane BRANDY, Christine HENDERYCKSEN.

Demande de rajout à l'ordre du jour :

Proposition vente de bois stock communal
Accord du conseil à l'unanimité.

Madame Florence CARIOT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire revient sur 1 courrier transmis par Monsieur BECK avec son pouvoir pour la séance de conseil municipal du 1^{er} juin dernier, ce courrier indiqué que la convocation de ce conseil avait été trop tardive.

Monsieur le Maire répond à Monsieur BECK qu'il n'en n'est rien, un mail d'information a été transmis à tous les conseillers le 19 mai et les convocations sont parties le 23 mai. Il rappelle également que lors des précédents conseils avant 2014, les dates de convocations étaient fréquemment de moins de 15 jours.

Coût ganivelles, financements

Monsieur le Maire présente au conseil une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition et pose de ganivelles établie par la communauté Coutances Mer et Bocage. Cette convention permet l'achat pour la commune de Montmartin sur Mer, de 1840 mètres linéaire de ganivelles au prix de 27 620 € HT avec une subvention de 22 410 €.

Cette subvention est assurée pour l'année 2017 mais ne sera pas forcément reconduite.

Mr le Maire rappelle l'effet positif de la 1^{ere} pose de ganivelles sur le littoral. Les travaux seront réalisés sans contrepartie financière (par une école), et l'assistance technique par les différentes parties.

Accord du conseil à l'unanimité pour l'acquisition de ces ganivelles et pour la signature de la convention, pouvoir à Mr le Maire afin de signer tous les documents.

Délibération n°2017/14/09-01

Budget communal : décision modificative

Afin de pouvoir acquérir les ganivelles, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire sur le budget communal 2017, soit :

Chapitre 23 : article 2315 = + 33 616 €

Chapitre 13 : article 1321 = + 22 410 €

Accord du conseil à l'unanimité.

Délibération n°2017/14/09-02

Devis entreprise CEGELEC : surlageur pour éclairage public « rue du Rocher »

Monsieur le Maire indique au conseil qu'un devis supplémentaire pour des travaux de surlageur pour l'éclairage public « rue du Rocher » a été signé à l'entreprise CEGELEC d'un montant de 7 503.00 € HT soit 9 003.60 € TTC.

Nouveau devis Entreprise CEGELEC : viabilisation parcelles rue de la Vallée

Lors de la séance de conseil municipal du 19 janvier 2017, le conseil a validé un devis de l'entreprise CEGELEC d'un montant de 17 880.00 € TTC pour des travaux de viabilisation des futures parcelles communales « rue de la Vallée », un nouveau devis est présenté ce jour pour un montant de 10 800.00 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité.

Délibération n°2017/14/09-03

Factures assainissement : mise en place mode de paiement « TIPI » (titre payable par internet)

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de la trésorerie :

Actuellement les factures d'eau émises par le CLEP de Montmartin sur Mer- Cérences peuvent être réglées par divers moyens de paiement dont le paiement par internet, en se connectant sur le site www.tipi.gouv.fr. Aussi afin d'harmoniser les procédures de règlement mis à disposition des redevables de votre commune pour les factures d'eau et d'assainissement, il vous est proposé de souscrire à ce nouveau moyen de paiement.

Les coûts de commissionnement de la carte bancaire sont à la charge de la collectivité, soit :

CB France et UE :

*0.03 € + 0.20 % pour les créances inférieures à 20 € (à compter d'octobre le seuil sera relevé à 30 €)

*0.05 € + 0.25 % du montant de l'opération pour les montants supérieurs à 20 €

CB hors UE :

*0.05 € 0.50 % du montant de l'opération pour les montants supérieurs à 20 €

Exemples :

Facture de 20 € = coût de 0.07 € pour la collectivité

Facture de 200 € = coût de 0.55 € pour la collectivité

En 2016, le budget assainissement communal a perçu la somme de 143 010 € d'où un coût d'environ 400 € à prévoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement financier régissant le recouvrement des factures d'assainissement et décide d'imputer les dépenses liées aux frais bancaires à l'article 627 « services bancaires et assimilés ».

Délibération n°2017/14/09-04

Admissions en non-valeur

Demande de la trésorerie, admission en non-valeur pour non recouvrement :

Budget assainissement : 177.41 euros

Budget commune : 18.90 euros

Accord du conseil à l'unanimité.

Délibération n°2017/14/09-05

Proposition d'achat bâtiment communal ex-communauté de communes – 17 rue Franquet

Mr le Maire présente au conseil une proposition d'achat reçue pour le bâtiment communal sis 17 rue Franquet à Montmartin sur Mer, cadastré section AK n° 170, d'un montant de 120 000 € net propriétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de soumettre une contre-proposition d'un montant de 125 000 € net propriétaire et donne pouvoir à Mr le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n°2017/14/09-06

Information commerces « hôtel du Bon Vieux Temps », contrat de territoire, pôle de service

Monsieur le Maire revient sur la demande de Mr LE CALVEZ lors de la séance de conseil du 02 mai 2017 au sujet de la continuité de la commission « Hôtel du Bon Vieux Temps ». Compte cela a déjà été mentionné lors de la séance de conseil du 1^{er} juin, maintien de la commission car on ne peut retirer des personnes qui ont déjà travaillées sur ce dossier. A l'époque de la constitution de cette commission, aucuns membres de l'opposition ne se sont proposés.

Mr LE CALVEZ indique que comme une commission des travaux existait, ils ne sont pas effectivement proposés ;

Mr le Maire indique le retard du dépôt du permis de construire, celui-ci sera validé le 20 septembre prochain lors d'une réunion de la commission. En ce qui concerne les financements, pratiquement tous les accords sont obtenus. Le contrat pôle de service sera présenté le 26 septembre prochain au Département, le dossier est en bonne voie, des subventions d'environ 170 000 € pour les commerces et environ 220 000 € pour les logements devraient être validées. Les ventes de l'ancien presbytère et terrain ont été réalisées, le bâtiment rue Franquet devrait se concrétiser, la subvention FISAC et la réserve parlementaire sont assurées.

Monsieur le Maire demande un huis clos aux membres du conseil municipal pour les points inscrits à l'ordre du jour concernant « Création de poste agent administratif réorganisation des services administratifs et techniques » et « camping »
A l'unanimité, le conseil accepte cette demande.

Eaux de baignade

Monsieur le Maire informe le conseil sur les dispositions prises sur la qualité des eaux de baignade sur la commune.

Il indique qu'un rassemblement avec les professionnels de la pêche a eu lieu ce jour et s'est très bien passé, présence de la presse et de la télévision, afin de sensibiliser les pouvoirs publics.

Il y a une menace de fermeture de la baignade permanente au 01 janvier 2018 mais compte tenu des derniers résultats obtenus : cela ne doit pas avoir lieu.

Mr le Maire indique avoir eu des échanges avec les sénateurs Mrs BAS et BIZET à ce sujet qui ont déjà pris contact avec les services préfectoraux.

Des prélèvements complémentaires à ceux de l'agence régionale de la santé ont été effectués à l'initiative des communes de Hauteville, Annoville, Lingreville, Régnéville et Montmartin. Il en ressort qu'au niveau du Passevin des actions préventives sont absolument nécessaires. Mr le maire propose à Mr LE CALVEZ, conseiller et président du syndicat de traitement des eaux usées, un travail en corrélation. Mr LE CALVEZ accepte et indique qu'il serait intéressant de connaître l'évolution des travaux du diagnostic des réseaux lancé avec l'ex communauté de communes de Montmartin sur Mer.

En 2017, des fermetures de la baignade ont eu lieu sur les communes d'Hauteville et Montmartin en mesure « préventive » ce n'est pas dû aux mauvaises analyses.

Mr le Maire s'engage à faire tout son possible avec le Préfet et le sous-préfet pour qu'il n'y ait pas de fermeture de baignade permanente.

Mr BECK, conseiller, indique qu'il y a beaucoup de soucis avec les eaux pluviales. Ne pourrait-il pas être envisagé des zones tampons entre les réseaux sur les routes communales, comme cela existe sur le réseau des autoroutes, des nationales et des départementales ?

Vente stock de bois communal

Mr le Maire propose au conseil la mise en vente d'un stock de bois communal comprenant différentes essences de qualité médiocre au prix de 500 €

A l'unanimité, le conseil valide cette vente

Délibération n°2017/14/09-07

Classement de la voirie futur lotissement communal « rue de la Vallée » dans le domaine public, dénomination à définir

Suite à l'approbation du conseil municipal lors de sa séance du 01 juin 2017, pour des travaux de desserte en électricité du futur lotissement communal « rue de la Vallée » par le SDEM, il est nécessaire de classer la voirie du domaine privé vers le domaine public communal dès l'achèvement des travaux.

Il est également nécessaire de nommer cette future impasse : proposition « impasse de la Cauterie » (nom de l'ancien village en 1826).

A l'unanimité, le conseil valide

Délibération n°2017/14/09-08 et 09

Intervention de Mr DUROZIER – dossiers PAPI – GEMAPI- Pose de ganivelles

Mr DUROZIER, agent des services de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage en charge du suivi des dossiers de protection du littoral sur le territoire, présente au conseil tout le déroulement du dossier « PAPI » plan d'action de prévention des inondations et les perspectives futures suivant les travaux qui seront effectués sur le littoral.

Courrier Conservatoire du Littoral

Information de l'envoi par le département de la Manche au Conservatoire du littoral, d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB n°254.255.262 et 263 à l'intérieur de la zone de préemption créée au titre des Espaces Naturels Sensibles, appartenant à l'indivision BLANCHET, avec qui le Conservatoire du littoral a trouvé un accord. Conformément aux dispositions de l'article L.322.1 du Code de l'Environnement, l'information est communiquée au conseil municipal.

Approbation de la modification des statuts du SDEM 50 et extension de son périmètre

Deux modifications statutaires impliquent la mise en œuvre de la procédure de consultation de l'ensemble des adhérents du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche :

- Extension de périmètre : demande d'adhésion de la commune nouvelle de Torigny-les-Villes (par délibération du conseil municipal du 20 septembre 2016)
- Modifications des statuts :
 - o Mise à jour du nom et de l'adresse du siège
 - o Modification de la compétence obligatoire « Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité » (AODE)
 - o Modification de la compétence optionnelle « Eclairage public »
 - o Proposition d'instauration d'une nouvelle compétence optionnelle : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au (GNV) ou hydrogène »
 - o Mise à jour de la compétence optionnelle « réseaux publics de chaleur et de froid »
 - o Modification de la partie relative aux activités complémentaires exercées par le SDEM 50 et la mutualisation des moyens.

A l'unanimité le conseil municipal valide cette modification et cette extension

Délibération n°2017/14/09-10

Mise à disposition « salle des gravelets »

Demande du club de gymnastique volontaire de Montmartin-sur-Mer pour le renouvellement de la mise à disposition de la salle des gravelets, le mardi matin de 9h30 à 11h00 pour les seniors.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Délibération n°2017/14/09-11

Mr le Maire rappelle que toute association montmartinaise souhaitant la mise à disposition du gymnase de l'école primaire doit en faire la demande auprès de la communauté de Coutances mer et bocage avec copie à Mr le maire de Montmartin sur Mer.

Gens du voyage

Mr le Maire fait part au conseil des rumeurs colportées par un commerçant montmartiniais au sujet que Mr le Maire accepte d'accueillir les gens du voyage. Il n'en n'est rien : lors du mois de juillet dernier, une communauté des gens du voyage s'est installée sur des terrains du littoral et lors de leur départ, ils ont certifié se déplacer pour se rendre à Coutances. Malheureusement, ils se sont approprié le terrain de football de Montmartin en mettant la commune sur le fait. Mr le maire a donc déposé plainte auprès de la gendarmerie ce qui a déclenché de nombreuses remontrances de ces personnes qui se sont déplacés plusieurs fois en mairie d'une façon très virulente. Pour les années futures, Mr le Maire le répète aucun accord ne sera donné pour l'occupation du terrain de football ou pour tout autre terrain.

Local « Chauffer dans la Noirceur »

Compte tenu de la vétusté du local communal occupé actuellement par l'association « Chauffer dans la Noirceur », Mr le Maire propose au conseil de mettre à disposition gratuite (hors charges) le local sis 21 B rue Pierre des Touches, un bureau sera commun avec la crèche les Petits Galopins.

Délibération n°2017/14/09-12

Affaires diverses

- Courrier administré

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier reçu par un administré au sujet de l'entretien du cimetière :

Il est reproché à la commune le manque d'entretien. Mr le maire indique que les services techniques font tout le nécessaire pour un entretien régulier mais malheureusement suivant les intempéries les mauvaises herbes repoussent vite.

- Information animations communales

Mme LECORDIER, adjointe à l'animation informe le conseil des différentes dates des prochaines animations communales

Repas des cheveux blancs : le dimanche 05 novembre 2017

Arbre de Noël : la date n'est pas arrêtée soit le samedi 16 décembre ou le dimanche 17 décembre

Vœux du maire : envisagé le dimanche 07 janvier 2018

- Courrier du conseil Régional de Normandie informant la commune de l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association « Chauffer dans la Noirceur »
- Information sur la « CLECT » commission locale d'évaluation des charges transférées

Mr le Maire informe le conseil sur les travaux engagés par la CLECT en vue des montants financiers des charges transférées à la communauté de communes Coutances mer et bocage. Il rappelle que rien n'est encore décidé, il reste encore 3 réunions, les montants d'attributions seront à validés en conseil municipal.

L'ordre de jour est épuisé à 21 h20 mn

HUIS CLOS

Mr le Maire informe le conseil des besoins de réorganisation des services administratifs de la mairie.

A l'unanimité, il est décidé, la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'ici 2 mois (compte tenu du délai légal de création de poste). Cet agent aura en charge la gestion du personnel avec le suivi du personnel, le budget CCAS et un renfort pour la comptabilité communale pour seconder la personne en charge actuellement de ce service.

La personne en charge actuelle du personnel sera en binôme en urbanisme, s'occupera toujours des dossiers HLM.

En ce qui concerne le camping, Mr le Maire propose au conseil le recrutement d'un gérant travailleur indépendant à compter de 2018. A l'unanimité, le conseil valide cette proposition et donne pouvoir à mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Un contact avec Mme la trésorière de Coutances afin d'étudier toutes les obligations qui incombent ce changement.